Le Courrier d'Algérie
L'INFORMATION AU QUOTIDIEN
Quotidien national d'information - Prix Algérie 10 DA - France 1 Euro
Dimanche 21 septembre 2025 - www.lecourrier-dalgerie.com - N°6551 - 22e année

NOUVEAU SUCCES DE LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

L'Algérie membre observateur de l'AIPA

P 4

LE PRESIDENT TEBBOUNE FELICITE LE CHAMPION ALGERIEN

Sedjati remporte l'argent à Tokyo

P 24

L'ALGERIE A LA 80E SESSION DE L'AG DES NATIONS UNIES

Hymne à l'État de Palestine

Une activité intense au programme d'Ahmed Attaf, arrivé hier New York, chargé par le président Abdelmadjid Tebboune pour participer aux travaux du segment de haut niveau de la 80e session de l'AG de l'ONU.

LIRE EN PAGE 3

New York : Attaf signe l'accord sur la protection de la biodiversité marine en haute mer

Ph : DR

AADL 3

Belaribi dévoile de nouveaux détails

P 4

GHAZA SOUS LES BOMBES À LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA PAIX

L'hypocrisie mondiale éclate au grand jour

P 3

LES COURSES EN DIRECT

HIPPODROME BAZER SEKHRA - EL-EULMA, CET APRÈS-MIDI À 16H00

Moudjaher et Lintika, en pole position

P 21

RENTREE SCOLAIRE

12 millions d'élèves retrouvent les bancs de l'école

P 2

L'ÉDITO

Bourita revient bredouille

À l'approche des consultations du Conseil de sécurité des Nations unies, en octobre, sur le conflit au Sahara occidental opposant le Royaume du Maroc au Front et Polisario, le Makhzen multiplie les visites. La dernière a été effectuée en Chine. Sauf que le chef de la diplomatie marocaine, Nasser Bourita, est rentrée de Chine les mains vide sur la question du Sahara occidental. Bourita s'est, cette fois-ci, livré à un exercice difficile lui qui avait coutume de quémander des soutiens auprès de diplomates en leur faisant payer des séjours tous frais payés à Rabat. Le Conseil de sécurité des Nations unies a défini dans son Rapport annuel, adopté solennellement vendredi, les paramètres de résolution de la question du Sahara occidental garantissant le droit à l'autodétermination. Lors d'une séance publique, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité son Rapport annuel au titre des activités de 2024, lequel retrace les conclusions des délibérations et des décisions du Conseil sur les questions inscrites à son ordre du jour, dont celle relative au Sahara occidental. Dans le chapitre consacré au Sahara occidental, le Conseil de sécurité a posé, sans ambages, les paramètres fondamentaux du règlement du conflit du Sahara occidental. Ainsi, le Rapport rappelle que: "le Conseil a continué de tenir des consultations semestrielles sur la situation au Sahara occidental, à l'occasion desquelles il a entendu des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental et Chef de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), Alexander Ivanko, et de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Staffan de Mistura". A noter particulièrement le passage suivant qui ne laisse aucun doute sur la voie à suivre pour parvenir à une solution à la question du Sahara occidental. "Les membres du Conseil ont réaffirmé l'objectif d'une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable pour le Maroc et le Frente Popular para la Liberación de Saguía el-Hamra y de Río de Oro, qui permette de créer les conditions de l'autodétermination du peuple du Sahara occidental", précise le Rapport. Et de conclure que c'est "dans cette perspective que le Conseil a adopté, le 31 octobre, la résolution 2756 (2024), par 12 voix pour et zéro voix contre, avec 2 abstentions. Un membre n'a pas participé au vote. Par cette résolution, le Conseil a prorogé le mandat de la MINURSO jusqu'au 31 octobre 2025". Pour le Conseil de sécurité, la voie est tracée. Une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable pour le Maroc et le Front POLISARIO, qui garantit l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

Farid Guellil